

ACTIVIUM INFORMATION DESIGN
(anciennement AID COMPUTERS)
Société Par actions simplifiée au capital de 1 955 040 euros
Siège social : 32 rue Fernand Pelloutier
92110 CLICHY
339 013 591 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSOCIE UNIQUE
DECISIONS DU 29 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous proposons de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

- externe avec l'intégration en année pleine des activités issues de AENIX, rachetées au 1^{er} octobre 2013 à la barre du tribunal de commerce d'Evry,
- organique avec la conquête de nouveaux clients permise par l'embauche de forces de vente supplémentaires.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, il est à noter l'obtention auprès de l'éditeur de logiciel Microsoft de l'agrément CSP (cloud service provider) permettant à la société de vendre des services cloud de Microsoft en se chargeant de la facturation, de l'activation, de la gestion et du support client de manière autonome, et d'y ajouter des offres de services complémentaires avec les services cloud de Microsoft.

L'agrément CSP a été à ce jour attribué en France à un nombre extrêmement réduit de partenaires Microsoft.

La société a par ailleurs changé d'outil de gestion (ERP) en début d'année. La mise en œuvre du nouvel outil de gestion devant permettre de mieux maîtriser la rentabilité des projets vendus au forfait.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses de recherche et de développement.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

- renforcement de la rentabilité permise par l'augmentation du taux d'utilisation des capacités (datacenter et centre de secours) et l'outil de gestion à l'affaire mis en œuvre
- Poursuite de la croissance organique avec l'embauche de nouveaux commerciaux

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	+ 90 jours	de 60 à 90 jours	de 30 à 60 jours	inférieur à 30 jours	Hors classification	Total
31/12/2014						
31/12/2013	0	0	3 719 859 €		88 556	3 808 415

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détenait de participation dans le capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise prévu par les articles L. 3332-18 et suivants du code du travail, de même qu'aucun salarié ou ancien salarié n'en détenait dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L.214-39 et L.214-40 du code monétaire et financier.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société ne contrôle plus de sociétés et n'a plus de filiale.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 26 456 366 euros contre 20 599 054 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 28,43%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 58 323 euros contre 64 472 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 9,54 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 19 120 464 euros contre 14 864 469 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 28,62 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 658 056 euros contre 2 361 276 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 12,57 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 303 038 euros contre 246 585 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 22,89 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 733 958 euros contre 2 073 122 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 31,88 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 297 357 euros contre 1 004 934 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 29,10 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 63 contre 53 pour l'exercice précédent, soit une hausse de 18,87 %.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 163 830 euros contre 165 439 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 0,97 %.

Le montant des autres charges s'élève à 2 181 euros contre 152 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 1334,87 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 26 278 895 euros contre 20 715 976 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 26,85 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 235 794 euros contre -99 450 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 337,10 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -47 505 euros (-19 239 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 188 289 euros contre -118 689 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 258,64 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -65 558 euros contre -236 232 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 euros contre -61 843 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par un bénéfice de 122 731 euros contre une perte de 293 078 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 141,88 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **un bénéfice de 122 731 euros**.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice.....122 731 euros
- 5% à la réserve légale.....6 137 euros
- Le solde au report à nouveau 116 594 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 030 203 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	ABATTEMENT OU AVOIR FISCAL
31/12/2013	0 €	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% : 0 €
		Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% : 0 €
31/12/2012	350 000 €	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% : 0 €

		Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% : 350 000 €
31/12/2011	0 €	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% : 0 €
		Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% : 0 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

Nous vous rappelons, pour mémoire, les conventions conclues et autorisées antérieurement qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Votre Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandats à renouveler :

Nous vous précisons qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration à l'occasion de votre assemblée générale.



Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les décisions qu'il soumet à votre approbation.

Le président
Loïc MIGNOTTE